

Construction Rights

#03 Droit intellectuel dans la construction

2014

Cher lecteur,

Vous vous demandez peut-être à quoi sert la Cellule Brevets (OCBC) du CSTC, l'éditeur de cette newsletter, et qui sont les gens qui se chargent d'organiser ses activités. Permettez-nous de vous présenter.

A quoi servons-nous ? La Cellule Brevets du Centre scientifique et technique de la construction a été fondée en collaboration avec l'Office belge de la Propriété intellectuelle et est financée par la Division Qualité & Sécurité et par le Conseil de la concurrence, deux organes du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie. La Cellule Brevets du CSTC veut attirer l'attention du secteur de la construction sur l'importance de la propriété intellectuelle. Dans cette optique, elle informe les PME du secteur de la construction sur les brevets et autres formes de propriété intellectuelle et elle propose des guidances individuelles ou collectives. Vous pouvez, par exemple, vous adresser à la Cellule Brevets pour des conseils sur l'obtention et l'utilisation des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.

Qui sommes-nous ? La Cellule Brevets se compose d'une équipe d'ingénieurs en construction et d'architectes.



Ruben Decuypere, ingénieur civil. "Dans le cadre de la Cellule Brevets, je m'occupe également de veille technologique. Les brevets peuvent apporter une contribution intéressante à la collecte d'informations dans le cadre de la veille technologique."



Josse Jacobs, ingénieur industriel. "Les brevets contribuent non seulement à une protection effective des idées innovantes, mais constituent aussi une source de connaissances scientifiques accessible à tous."



Joke Weltens, architecte. "Les brevets sont également une source d'inspiration pour de nouveaux développements et des innovations."

Pour plus d'infos et pour obtenir les données de contact, rendez-vous sur www.cellulebrevet.be.

Sommaire:

- # Nouveau site internet de l'Office de l'harmonisation dans le marché interne
- # Attention aux fausses factures
- # Veille technologique : quoi, pourquoi, comment ?
- # Sur le terrain : Renson : « Priorité absolue à l'innovation »

ACTU

Le nouveau site internet de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur s'ouvre à un large public

L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), l'agence européenne responsable des marques et des modèles communautaires, a récemment présenté son site internet complètement relooké. Avec ce site repensé, l'OHMI cherche à promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle auprès des plus petites entreprises et des personnes privées. Dans cette optique, l'organisation a créé une plateforme pour le grand public, parallèlement à la plateforme déjà opérationnelle pour les professionnels. Tout le monde peut l'utiliser pour introduire une demande d'enregistrement, facilement, et avec un minimum de données. Pour une assistance plus ciblée, un éventail complet de formations en ligne est proposé.

Le site présente également un certain nombre de nouveautés. Il est compatible avec les tablettes et les smart phones et disponible dans toutes les langues de l'UE. L'enregistrement d'une marque ou d'un modèle, ainsi que toutes les communications avec l'OHMI se font en ligne. Un moteur de recherche unique permet de retrouver les marques et les modèles. Les utilisateurs réguliers ont la possibilité de créer un espace de travail individuel pour gérer leurs dossiers en ligne. Ils peuvent, par exemple, vérifier quelles taxes ont déjà été payées et demander d'être averti automatiquement quand l'enregistrement de marques ou de modèles doit être renouvelé. Pour plus d'infos :

oami.europa.eu/ohimportal/fr/

ACTU

Attention aux fausses factures

Il arrive fréquemment que des titulaires d'un droit de propriété intellectuelle comme une marque, un modèle ou un brevet reçoivent de fausses factures les invitant à payer un certain montant pour l'enregistrement d'une marque commerciale (*trademark registration*), une demande de brevet ou autres. Des noms bien choisis, comme *International patent and trademark service*, *European Patent and Trademark Register* ou *Intellectual Office Property Register*, des logos impressionnants et des sièges sociaux dans des pays et continents divers et variés donnent l'impression qu'il s'agit d'organisations officielles. Mais il n'en n'est rien. Les expéditeurs de ces factures n'ont aucun rapport avec des instances officielles comme la *World Intellectual Property Organization* WIPO, l'*European Patent Office* EPO ou l'*Office belge de la Propriété intellectuelle* OPRI du SPF Economie.

De plus, ils sont parfaitement couverts d'un point de vue juridique. En épluchant le document, vous verrez une mention en tout petits caractères, signalant qu'il ne s'agit pas d'une facture (*bill, invoice*), mais bien d'une offre (*offer*) pour une intervention de leurs services. En payant, vous acceptez cette offre et vous passez un contrat. Le montant à payer est incroyablement élevé comparé au prix d'une inscription officielle. Dans la plupart des cas, les services se limitent à une inscription dans l'une ou l'autre banque de données qui ne garantit aucune protection juridique de votre marque, ni aucun autre avantage d'ailleurs. Si vous payez, vous êtes de toute façon le dindon de la farce. Examinez donc toute invitation à payer avec grand soin et si vous avez le moindre doute, adressez-vous à la Cellule Brevets, à l'office, ou au mandataire qui se sont chargés de l'enregistrement de votre marque.



Veille technologique

N'attendez pas que la concurrence vous dépasse

La construction connaît actuellement un développement exponentiel. Des méthodes de construction connues sont sous pression, poussées à se renouveler. De nouveaux concepts peuvent modifier le marché de façon drastique. Pour rester compétitives, les PME doivent suivre les évolutions technologiques au plus près, et innover en continu. Dans cette démarche, la veille technologique peut être une première étape essentielle. Quand vous connaissez les nouvelles technologies qui sont actuellement à l'étude ou qui intéressent vos collègues, vous êtes en mesure de concevoir ou modifier votre propre projet d'innovation avec plus d'efficacité.

Veille technologique, c'est quoi?

La notion de veille technologique peut recouvrir différentes activités. Nous l'utilisons ici dans le sens d'un processus continu d'identification des opportunités et des risques technologiques. Différentes sources peuvent être consultées pour une veille technologique : magazines et autres publications, projets de recherches, moteurs de recherche automatisés pour internet, brevets, ... Une veille technologique peut être organisée au niveau sectoriel. Une entreprise

ou une organisation peut également créer sa propre veille technologique pour que ses collaborateurs restent au courant des évolutions technologiques et pour soutenir des décisions stratégiques. La notion de nouveauté pour une entreprise spécifique peut en effet être très différente de ce qui est considéré comme nouveau par l'ensemble du marché.

FAQ

De quels éléments dois-je tenir compte pour organiser une veille technologique basée sur les brevets ?

R.D., Namur

Si vous voulez vérifier les nouvelles technologies qui ont été développées dans un domaine déterminé, vous devez être en mesure de définir très précisément ce domaine. Si vous lancez une recherche sur les *techniques d'éclairage éco-énergétiques dans le bâtiment* vous allez trouver plus de 3000 brevets par an. Si vous limitez votre recherche aux OLEDS, vous n'en trouverez que quelques dizaines. Par contre, si vous voulez vous informer sur des tendances globales, vous avez tout intérêt à définir le domaine très largement, pour éviter de passer à côté de tendances intéressantes.

Les brevets sont accordés pour l'application déterminée d'une idée, et non pas pour son objectif en lui-même. Une veille technologique autour de la 'construction étanche à l'air' est donc plus compliquée à réaliser qu'une recherche sur les 'pompes à chaleur terre - eau'.

Même si les brevets fournissent pas mal d'informations, consultez aussi d'autres sources. Vous trouverez ailleurs dans cette newsletter les limitations d'une veille technologique basée uniquement sur les brevets.

Comment le CSTC peut-il vous aider dans ce domaine ?

Deux initiatives du CSTC sont à votre disposition pour vous aider dans ce domaine : la Cellule Brevets (www.cellulebrevet.be) et TechnologyWatch.be.

LA CELLULE BREVETS : UN TRAVAIL SUR MESURE

À la demande d'une entreprise, la Cellule Brevets du CSTC peut lancer une recherche, sur mesure, de veille technologique. Cette recherche porte uniquement sur les brevets. La Cellule Brevets détermine avec vous le domaine de recherche qui vous intéresse et vous informe sur les techniques les plus récentes dans ce domaine. Ensuite, elle vous informe des nouvelles évolutions technologiques sur base des brevets enregistrés. Ce service est gratuit. Pour plus d'infos, contactez les consultants de la Cellule Brevets (brevet@bbri.be).

TECHNOLOGYWATCH.BE : DE VASTES PERSPECTIVES

La Technology Watch du CSTC met à disposition des infos articulées autour de grands thèmes. Mais contrairement à la Cellule Brevets, la Technology Watch ne puise pas uniquement ses informations des brevets, mais aussi de publications, newsletters, sites internet, salons et autres sources.

Par contre, elle n'effectue pas de recherches sur mesure.

La Technology Watch a été créée dans le cadre de la Guidance technologique Eco-construction et Développement Durable de la Région Bruxelles-Capitale, avec le soutien d'InnovIRIS, l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation. La Technology Watch publie des articles sur des technologies, des tendances et des concepts innovants, qui peuvent aider les entreprises dans leur processus d'innovation. Elle aborde une grande diversité de sujets relatifs au secteur de la construction comme les matériaux de construction, les installations, les équipements de chantier, l'environnement urbain et la mobilité. En plus des technologies spécifiquement innovantes, la Technology Watch s'intéresse également aux grandes tendances et innovations dans d'autres secteurs qui peuvent être appliquées dans le secteur de la construction. Parmi les sujets qui ont déjà été traités, citons les robots pour l'inspection de bâtiments, les ascenseurs pneumatiques à vide, les ventilateurs silencieux, les fenêtres produisant de l'électricité et l'asphalte auto-réparant. Plus d'infos sur le site TechnologyWatch.be. Là vous pouvez également vous inscrire à une newsletter mensuelle gratuite.

Veille technologique sur base de brevets : opportunités et limitations

Les brevets constituent une source importante d'informations techniques. Selon l'EPO (European Patent Office), 80% des infos techniques contenues dans les brevets ne se trouvent nulle part ailleurs. Les brevets apportent dès lors une contribution non négligeable à une veille technologique. Mais si vous ne vous basez que sur les brevets, votre recherche présente malgré tout des lacunes. Petit aperçu des opportunités et des limitations.



OPPORTUNITÉS

- // Les bases de données de brevets sont complétées en permanence avec les brevets nouvellement publiés et sont donc relativement à jour.
- // Les brevets contiennent de nombreuses informations : inventeur, date, applications, ...
- // Les bases de données de brevets sont accessibles partout dans le monde.
- // Les bases de données de brevets se prêtent parfaitement à des recherches automatisées et à des statistiques.
- // Quand vous trouvez des technologies intéressantes dans des brevets, vous trouvez en même temps d'autres infos, par ex. sur leur libre utilisation.

LIMITATIONS

- // La publication de la liste complète des demandes de brevet n'est disponible que 18 mois après l'introduction de la demande. Dans certains pays, le titre et le nom du demandeur sont publiés plus tôt, mais cette information est assez limitée.
- // Tous les brevets ne sont pas intéressants ou ne donnent pas naissance à un produit ou une application. Cela peut parfois donner une image fallacieuse.
- // Il peut arriver que des demandes de brevets ne soient sciemment pas introduites. Les banques de données ne fournissent donc pas une image complète de l'évolution technologique.
- // Vous trouvez parfois des centaines voire des milliers de brevets, surtout lorsque vos recherches portent sur des sujets d'une actualité brûlante. En sélectionner les plus intéressants ou les plus utilisables n'est pas toujours simple.
- // Un brevet attribué ne donne aucune info sur sa valeur commerciale, ou sur la possibilité de commercialisation de la technologie.

Comment les brevets peuvent-ils contribuer à une veille technologique réussie ?

Nous passons ici quelques stratégies en revue et nous les illustrons à l'aide de brevets relatifs aux LEDs et OLEDs (LEDs organiques).

1 Rechercher des domaines qui suscitent une grande activité. Un nombre important de demandes de brevet est souvent indicatif de Recherches & Développement intensifs. Une veille technologique sur les brevets indique que les développements articulés autour des panneaux électroluminescents ont fortement chuté ces dernières années. Par contre, l'activité croît de manière significative dans le domaine des LEDs et surtout des OLEDs. Et parallèlement, le nombre de brevets relatifs à l'intégration d'un éclairage led dans des armatures existantes (voir 'détails de construction' dans le graphique) est également en augmentation.

2 Pour découvrir les dernières technologies, recherchez les brevets les plus récents dans des entreprises ou domaines déterminés.

Selon une veille technologique détaillée articulée autour des OLEDs, les brevets suivants ont été publiés ces derniers mois :

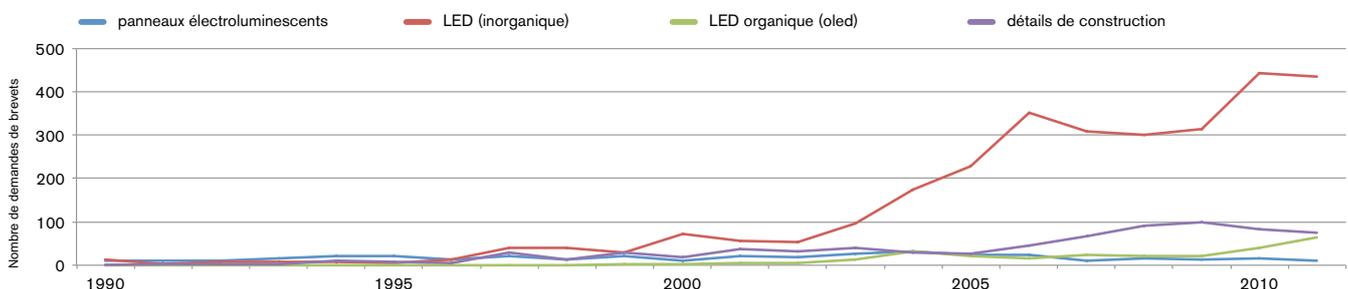
- // un système qui s'adapte automatiquement à la luminosité ambiante, les OLEDs n'agissant plus uniquement comme source de lumière mais également comme capteur de luminosité (WO2013148055, General Electric);
- // une lampe OLED, qui selon sa position et son orientation, projette la lumière produite dans la direction la plus utile, de façon à ne produire qu'un minimum de lumière superflue (EP2636948, Zumtobel Lighting);

// un système de récupération de la chaleur de l'éclairage OLED (DE102011086698, Tridonic).

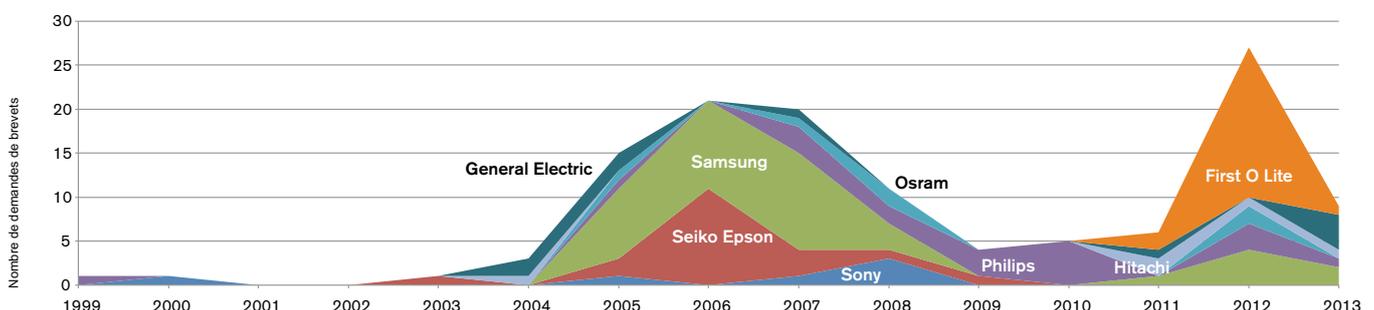
3 Vous pouvez aussi vérifier quelles entreprises sont les plus actives dans un domaine déterminé. Ainsi vous vous forgez une idée plus claire du marché et vous le suivez de façon plus ciblée. Qui sont les principaux interlocuteurs ? La connaissance est-elle concentrée entre les mains d'un nombre restreint d'intervenants ? Y a-t-il des entreprises montantes ?

Notre veille technologique nous apprend que quelques intervenants importants ont fait enregistrer plusieurs brevets par an, principalement entre 2004 et 2009, relatifs aux OLEDs. Plus récemment, les nombreuses demandes de la marque chinoise First O Lite ne passent pas inaperçues.

Evolution du nombre de brevets relatifs à l'éclairage à base de semi-conducteurs



Principaux intervenants dans le domaine des brevets OLED



Sur le terrain



Renson®

« Priorité absolue à l'innovation »

VEILLE TECHNOLOGIQUE PERSONNALISÉE

Il y a une dizaine d'années, Renson® s'est renseigné auprès de la Cellule Brevets du CSTC, et depuis, la firme accorde une attention tout à fait particulière aux brevets. Aujourd'hui, les différentes entreprises du groupe se retrouvent à la tête d'un portefeuille bien garni d'une petite centaine de familles de brevets. Pour suivre au plus près l'évolution du secteur, Renson® a organisé sa propre veille technologique. Celle-ci comporte des visites attentives de salons et séminaires nationaux et internationaux, le suivi de publications technologiques, le travail en réseau avec entre autres des organisations professionnelles et des instituts d'enseignement, et l'analyse des normes et réglementations. S'y ajoute encore, un examen régulier de la banque de données de brevets EspaceNet, sur base de mots clé déterminés et des activités des principaux concurrents. Ivan Pollet, ingénieur et chef du service d'étude : « Pour la ventilation et la protection solaire, les recherches se font en interne, par Anneleen Vens, l'ingénieur qui gère nos brevets. Nous avons en effet construit notre propre banque de données avec les principaux brevets dans ces domaines. Pour les nouveaux domaines, comme les pompes à chaleur ou les stores de terrasse, nous confions les recherches à un office de brevets externe. »

L'INNOVATION POUR LA CROISSANCE

Une approche payante, comme il ressort de l'analyse des résultats. « Pour permettre à Renson de disposer d'une bonne longueur d'avance sur ses concurrents, l'innovation est absolument indispensable », répète Ivan Pollet. « 75% de l'augmentation de notre chiffre d'affaire est générée par des produits qui ont été développés ces cinq dernières années et qui ont donc un caractère innovant. Pour le moment, la recherche est principalement axée sur le développement de produits pour la rénovation étant donné qu'on constate un glissement du marché dans ce sens. La ventilation et la protection solaire d'habitats collectifs représentent un autre défi important. On note aussi à l'agenda, l'intégra-

tion de différents systèmes comme la protection solaire plus la ventilation, ou la ventilation plus l'eau chaude sanitaire, plus le chauffage des locaux, plus l'énergie renouvelable. Pour relever ces défis, nous concluons régulièrement des partenariats avec de grandes entreprises comme Velux, Barco, Niko, Novy ou Jaga. Ce qui se solde automatiquement par un échange des connaissances. Finalement, on ne peut pas tout faire soi-même. Les normes et les réglementations sont d'autres sources d'inspiration. La réglementation PEB et l'évolution vers des constructions à énergie presque neutre ont considérablement boosté le rythme d'innovation dans le secteur du bâtiment. Elles indiquent également dans quelle direction la recherche doit s'orienter pour apporter une réponse efficace aux spécifications actuelles et futures. »

AIDE FISCALE ET FINANCIÈRE

Chez Renson®, l'innovation commence généralement par des simulations, des tests, l'analyse des réglementations ou d'autres études réalisées par le département central de recherche qui chapeaute toutes les unités de l'entreprise et se compose de neuf collaborateurs. Chaque année, une dizaine de demandes de brevet sont introduites. En général, il s'agit d'un demande belge pour en étendre ensuite la portée à l'échelle européenne, et de plus en plus souvent, à l'échelle internationale. Selon Ivan Pollet, le traitement fiscal avantageux des brevets représente un bel encouragement, ainsi que la possibilité d'une intervention financière, un thème que nous avons déjà développé dans notre newsletter précédente. Récemment, l'entreprise a encore introduit trois dossiers approuvés auprès de l'IWT (l'Agence flamande pour l'innovation par la Science et la Technologie). « Anneleen Vens s'occupe spécifiquement de cette problématique dans notre entreprise. Mais les opportunités sont selon nous également très accessibles et intéressantes pour les PME », est la conclusion d'Ivan Pollet.

www.renson.be



Dr. ir. Ivan Pollet,
chef du service
d'étude chez Renson

AGENDA

Vous aimeriez connaître l'agenda des événements sur le thème de la propriété intellectuelle? Alors, cliquez [ici](#) ou surfez sur www.cellulebrevet.be. Vous y trouverez une liste actualisée de tous les ateliers, formations, salons et autres événements nationaux et internationaux. Et vous profiterez d'une mise à jour automatique de l'agenda si vous nous suivez sur [@CelluleBrevet](https://twitter.com/CelluleBrevet).



Les éditions précédentes de notre newsletter sont disponibles sur www.cellulebrevet.be.

CELLULE BREVETS CSTC

Rue du Lombard 42,
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 716 42 11
www.cellulebrevet.be
brevet@bbri.be
E.R : Jan Venstermans